

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ALMEHADE		Néant ☐ *	
		Exercice N	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires
		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB
	Production vendue biens * services *	FD	FE
		FG	FH
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK
	Production stockée *		
	Production immobilisée *		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		
	Autres produits (1) (11)		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FS
	Variation de stock (marchandises)*		FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX
	Salaires et traitements *		FY
	Charges sociales (10)		FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA
			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD
	Autres charges (12)		GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM	
	Différences positives de change	GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO	
	Total des produits financiers (V)	GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR	
	Différences négatives de change	GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT	
	Total des charges financières (VI)	GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ALMEHADE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	34 020	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	250 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	284 020	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	35 237	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	35 237	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	248 783	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 961 701	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	156 090	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	1 805 611	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
ACTIVATION CLAUSE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE					34 020	
DOT AMORT DEROGATOIRES SUR FRAIS ACQUIS TITRES				35 237		
REGULARISATION ABANDON CPTE CRT 12/2021					250 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

ALMEHADE
S.A.S au capital de 1 800 000,00 €
Siège social : 4, rue du Docteur Stoeffler
41400 MONTRICHARD
901.710.541 RCS BLOIS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**COMPTES APPROUVES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 23 JUIN 2023**

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Joseph Robert BELINGHERI

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Joseph Robert Bellingheri, is written over the signature line.

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise :		ALMEHADE		1 2	
Adresse de l'entreprise		4 RUE DU DOCTEUR STOEFLER 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER		Durée de l'exercice précédent *	
Numéro SIRET *		9 0 1 7 1 0 5 4 1 0 0 1 1		Néant ☐ *	
				Exercice N clos le, 3 1 1 2 0 2 2	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ : *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	11 351 565
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	11 351 565	BK	11 351 565
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 421 411
	DIVIERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités		CF	223 405	CG	223 405
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	2 644 816	CK	2 644 816
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CN			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	13 996 381	1A	13 996 381
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :	
				Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		ALMEHADE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 800 000,00)			DA	1 800 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	133 259	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	2 331 913	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 805 611	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	45 612	
	TOTAL (I)			DL	6 116 395	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	6 857 003	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	997 351	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	25 632	
	Dettes fiscales et sociales			DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	7 879 986		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	13 996 381		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 165 986
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	3	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

In Extenso

In Extenso Centre Ouest

1 rue Copernic
La Chaussée Saint Victor
41034 BLOIS Cedex

Tel : 02 54 57 66 66

blois@inextenso.fr
www.inextenso.fr

SAS ALMEHADE

4, rue du Docteur Friedrich Stoeffler
41400 MONTRICHARD

R.C.S. BLOIS 901 710 541

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

SAS ALMEHADE

4, rue du Docteur Friedrich Stoeffler
41400 MONTRICHARD

R.C.S. BLOIS 901 710 541

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société ALMEHADE,

Nous vous précisons que votre société n'étant pas tenue de désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALMEHADE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la correction d'erreur liée à l'abandon de créance au 31 décembre 2021 exposée dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 11 351 565 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'activité. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Chaussée-Saint-Victor, le 8 juin 2023.

Le Commissaire aux Comptes,
IN EXTENSO CENTRE OUEST

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Représenté par Christophe PRIEM

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		du 01/07/2021 au 31/12/2021 (06 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	11 351 564,98		11 351 564,98	11 351 564,98	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	11 351 564,98		11 351 564,98	11 351 564,98	
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	43 592,00		43 592,00		43 592
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	2 377 819,22		2 377 819,22	2 152 129,77	225 689
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	223 405,00		223 405,00	8 675,85	214 729
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	2 644 816,22		2 644 816,22	2 160 805,62	484 011
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	13 996 381,20		13 996 381,20	13 512 370,60	484 011

 commissaire
aux comptes

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	du 01/07/2021 au 31/12/2021 (06 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 800 000,00 Euros)	1 800 000,00	1 800 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	133 259,00		133 259
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 331 913,00		2 331 913
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	1 805 610,69	2 665 171,77	- 859 561
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	45 612,08	10 375,28	35 237
TOTAL (I)	6 116 394,77	4 475 547,05	1 640 848
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	6 857 000,00	8 000 000,00	-1 143 000
. Découverts, concours bancaires	3,32	2,22	1
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	23 127,29	27 088,89	- 3 962
. Associés	974 223,82	962 153,46	12 070
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 632,00	24 647,98	984
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices		22 931,00	- 22 931
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	7 879 986,43	9 036 823,55	-1 156 837
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	13 996 381,20	13 512 370,60	484 011

Compte de résultat

Présenté en Euros

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	du 01/07/2021 au 31/12/2021 (06 mois)	Variation absolue	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes		16 922,04	23 466,48	- 6 544	-27,89	
Impôts, taxes et versements assimilés		302,80		303	N/S	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges		0,23			N/S	
Total des charges d'exploitation (II)		17 225,07	23 466,48	- 6 241	-26,60	
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)		-17 225,07	-23 466,48	6 241	26,60	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations		1 677 680,93	3 008 486,63	-1 330 806	-44,24	
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)		1 677 680,93	3 008 486,63	-1 330 806	-44,24	
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées		103 628,37	36 542,10	67 086	183,59	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)		103 628,37	36 542,10	67 086	183,59	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		1 574 052,56	2 971 944,53	-1 397 892	-47,04	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		1 556 827,49	2 948 478,05	-1 391 651	-47,20	

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	du 01/07/2021 au 31/12/2021 (06 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	34 020,00		34 020	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	250 000,00		250 000	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	284 020,00		284 020	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		250 000,00	- 250 000	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		10 375,28	24 862	239,62
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	35 236,80			
Total des charges exceptionnelles (VIII)	35 236,80	260 375,28	- 225 138	-86,47
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	248 783,20	-260 375,28	509 158	195,55
Participation des salariés (IX)		22 931,00	- 22 931	-100
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 961 700,93	3 008 486,63	-1 046 786	-34,79
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	156 090,24	343 314,86	- 187 225	-54,53
RESULTAT NET	1 805 610,69	2 665 171,77	- 859 561	-32,25
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

 commissaire
aux comptes

ALMEHADE

4 RUE DU DOCTEUR STOEFFLER

41400 MONTRICHARD VAL DE CHER

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 06 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 13 996 381,20 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 805 610,69 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices.
 - Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
- Pour l'application de ces règlements, l'entreprise a choisi la méthode prospective.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de sa différence.

Les amortissements dérogatoires concernent les frais d'acquisition des titres incorporés au prix de revient des titres de participation.

 **commissaire
aux comptes**

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

Suite à l'abandon de créance réalisé le 31/12/2021, avec clause de retour à meilleure fortune, au profit de la SARL GOUAIS pour un montant de 250.000 euros, il a été procédé à une régularisation d'écriture comptable.

En effet, cet abandon a été comptabilisé en charge exceptionnelle au 31/12/2021 au lieu du compte courant GOUAIS compte correcteur. Ainsi, au 31/12/2022 les comptes comprennent un produit exceptionnel de 250.000 euros pour annuler la charge exceptionnelle de 2021, par une diminution du compte courant GOUAIS compte correcteur.

 commissaire
aux comptes

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 11 351 565

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	11 351 565			11 351 565
TOTAL	11 351 565			11 351 565

3.2 - Etat des créances = 2 421 411

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	2 421 411	2 421 411	
TOTAL	2 421 411	2 421 411	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 800 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	180000	10,00	1 800 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	180000	10,00	1 800 000

4.2 - Provisions = 45 612

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	10 375	35 237			45 612
Provisions pour risques & charges					
TOTAL	10 375	35 237			45 612

4.3 - Etat des dettes = 7 879 986

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	6 857 003	1 143 003	4 572 000	1 142 000
Dettes financières diverses	997 351	997 351		
Fournisseurs	25 632	25 632		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	7 879 986	2 165 986	4 572 000	1 142 000

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 48 763

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	23 131
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	25 632
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	48 763

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.5 - Informations complémentaires sur le bilan passif****4.5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital	Réserves	Résultat exercice	Provisions réglementées	Totaux Capitaux propres
Situation à la clôture au 31/12/2021	1.800.000		2.665.172	10.375	4.475.547
- Mouvements :					
" Affectation du résultat		2.665.172	-2.665.172		
" Résultat de la période			1.805.611		3.506.973
" Distributions		-200.000			
" Provisions réglementées				35.237	
Situation à la clôture au 31/12/22 :	1.800.000	2.465.172	1.805.611	45.612	5.866.395

 commissaire
aux comptes

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires**

Incidence fiscale du dérogatoire	Montant
Résultat net de l'exercice	1 805 611
Impôts sur les bénéfices	
Résultat comptable avant impôts	1 805 611
Variation des prov. réglementées	35 237
Résultat hors impôts et dérogatoire	1 840 847

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Identité société-mère consolidant les comptes de la société

SAS ALMEHADE 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER.

6.3 - Autres informations complémentaires

Engagements reçus :

Lors de l'acquisition des titres de participation A.M.G. et GOUAIS auprès de la Société ABRISS, cette dernière a donné une garantie à notre société. Elle s'engage à indemniser tout préjudice direct résultant :

- De l'inexactitude de l'une des déclarations du Vendeur ;
- De tout redressement fiscal reposant sur un évènement, un fait ou une opération intervenu avant la date de réalisation d'acquisition ;
- De tout redressement social à l'encontre de GOUAIS, reposant sur un évènement, un fait ou une opération intervenu avant la date de réalisation d'acquisition ;
- De tout contentieux prud'homal impliquant GOUAIS, reposant sur un évènement, un fait ou une opération intervenu avant le 1er juillet 2019.

La Société ABRISS ne sera tenue par son engagement au titre de la Garantie que pour les notifications de réclamation reçues avant le 31 décembre 2024 et pour autant que l'évènement fondant la réclamation survienne avant le 31 décembre 2024.

La Société ABRISS ne sera pas tenue à indemnisation au titre de la garantie tant que le montant global des préjudices sera inférieur à 5.000 euros.

Le plafond d'indemnisation s'élève à :

- 533.333 euros pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023
- 266.667 euros pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, terme de la garantie.

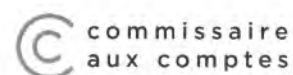
 commissaire
aux comptes

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 48 763

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	23 131
Interets courus(16880000)	23 127
Interets courus a payer(51810000)	3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	25 632
Fournis. fact. non parvenues(40810000)	25 632
TOTAL	48 763



RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 6 mois	30/06/2021 mois	30/06/2021 mois	30/06/2021 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	1 800 000	1 800 000			
b) Nombre d'actions émises	180 000	180 000			
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 840 847	2 698 478			
c) Impôt sur les bénéfices		22 931			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 840 847	2 675 547			
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 805 611	2 665 172			
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	10	15			
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	10	15			
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires
 commissaire
aux comptes

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS A.M.G.	191 842	541 697	100	10 447 184	10 447 184	1 980 845		4 184 879	2 405 078	1 500 000
SARL GOUAIS	2 000	905	100	1	1	396 974		496 520	47 095	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

La participation française non reprise en A concerne une participation sur la société Commerciale de Maroquinerie dont le siège social se trouve à MONTRICHARD (41400).

 commissaire
aux comptes

ALMEHADE
S.A.S au capital de 1 800 000,00 €
Siège social : 4, rue du Docteur Stoeffler
41400 MONTRICHARD
901.710.541 RCS BLOIS

AFFECTATION DES RESULTATS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Affectation proposée par le Président

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la manière suivante :

bénéfice **1.805.611 €**

- à la réserve légale une somme de 46.741 €
afin de la doter intégralement,
- au poste « autres réserves » 1.458.870 €
- à la distribution de dividendes 300.000 €

Le dividende brut ainsi alloué s'établirait à 1,66 € par titre.

Les dividendes seraient mis en paiement au siège social à compter du jour de l'assemblée.

Le montant du dividende revenant aux associés personnes physiques domiciliés en France au sens de la législation fiscale, s'élèverait à la somme de 150.730 €.

Compte tenu du prélèvement forfaitaire unique (PFU), le dividende global net perçu par les associés personnes physiques s'élèverait à :

- Prélèvement au titre des contributions sociales (17,20 % CSG, CRDS et prélèvement social) : $150.730 \text{ €} \times 17,20 \% = 25.925,56 \text{ €}$;
- Prélèvement au titre de l'impôt sur les revenus (12,80 %) : $150.730 \text{ €} \times 12,80 \% = 19.293,44 \text{ €}$

Soit un dividende global net perçu par les associés personnes physiques de :
 $150.730 \text{ €} - (150.730 \text{ €} \times 30 \%) = 105.511 \text{ €}$, soit la somme nette de 1,16 € par titre.

Affectation votée le 23 Juin 2023

L'assemblée générale,

DECIDE d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la manière suivante :

bénéfice 1.805.611 €

- à la réserve légale une somme de 46.741 €
afin de la doter intégralement,
- au poste « autres réserves » 1.458.870 €
- à la distribution de dividendes 300.000 €

Le dividende brut ainsi alloué s'établit à 1,66 € par titre.

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Le montant du dividende revenant aux associés personnes physiques domiciliés en France au sens de la législation fiscale, s'élève à la somme de 150.730 €.

Compte tenu du prélèvement forfaitaire unique (PFU), le dividende global net perçu par les associés personnes physiques s'élève à :

- Prélèvement au titre des contributions sociales (17,20 % CSG, CRDS et prélèvement social) : $150.730 \text{ €} \times 17,20 \% = 25.925,56 \text{ €}$;
- Prélèvement au titre de l'impôt sur les revenus (12,80 %) : $150.730 \text{ €} \times 12,80 \% = 19.293,44 \text{ €}$

Soit un dividende global net perçu par les associés personnes physiques de :
 $150.730 \text{ €} - (150.730 \text{ €} \times 30 \%) = 105.511 \text{ €}$, soit la somme nette de 1,16 € par titre.

Le Président
Joseph Robert BELINGHERI



Désignation de l'entreprise <u>ALMEHADE</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II				3					
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX					
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD					
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes					LK		LL		LM					
	TOTAL III					LN		LO		LP					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T					
	Autres participations					8U		11 351 565 8V		8W					
	Autres titres immobilisés					IP		1R		IS					
	Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV					
	TOTAL IV					LQ		11 351 565 LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG		11 351 565 OH		OJ					
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
	TOTAL I			1		2		3							
CORPORELLES	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		TOTAL II		TOTAL II							
	Terrains			IP		LX		LY							
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ALMEHADE

Néant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est **rappelé** que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les **montants** de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ALMEHADE						Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RF		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PI		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	N9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL	35 237		NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	35 237	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	35 237	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	35 237				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ALMEHADE		Néant ☐						
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice					
		1	2	3	4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	10 375	TM	35 237	TN	TO	45 612		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z	10 375	TS	35 237	TT		TU	45 612	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	• incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		• corporelles	6E		6F		6G		6H	
		• titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		• titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		• autres immobilisa- tions financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	10 375	UB	35 237	UC		UD	45 612
Dont dotations et reprises	— d'exploitation		UE		UF					
	— financières		UG		UH					
	— exceptionnelles		UJ	35 237	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ALMEHADE										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	43 592		43 592					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	2 377 819		2 377 819					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR								
	Charges constatées d'avance			VS								
	TOTAUX			VT	2 421 411	VU	2 421 411	VV				
	RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
des			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	3		3						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	6 857 000		1 143 000		4 572 000		1 142 000		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	23 127		23 127						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	25 632		25 632						
Personnel et comptes rattachés			8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW									
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	974 224		974 224						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	7 879 986	VZ	2 165 986		4 572 000		1 142 000		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 143 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise ALMEHADE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le : 31/12/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	1 805 611	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						17		
	Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				18	
		– imposées au taux de 0 %				ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		– Plus-values nettes à court terme				WN			
		– Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I							WR	1 805 611	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			– imposées au taux de 0 %				WH		
			– imposées au taux de 19 %				WP		
			– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		– imputées sur les déficits antérieurs				XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								16	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	81 801		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								XA	1 554 210
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZN	
	Majoration d'amortissement *							ZN	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés + septies)	K9	Entreprises nouvelles (41 séries)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 41 series A)	L5		
		Zone franche urbaine TE (art. 44 octies *)	ØV	Société investissements immobiliers (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (1111 octies)	PA		
Bassin urbain à dynamiser (art. 41 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 41 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 41 quinquiesbis)	XC			
Bassin urbain à dynamiser (art. 41 sexdecies)			Zone de revitalisation rurale (art. 11 quinquiesbis)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 41 quinquiesbis)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle cumulative de contribuables (art. 39 decies F)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
TOTAL II							XH	1 838 230	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI			
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			
						XO	32 619		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2023
Extension

ALMEHADE

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>ALMEHADE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	32 619
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	32 619
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2 :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ALMEHADE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB	133 259			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 665 172		Dividendes		ZD	2 331 913			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE	200 000			
					Report à nouveau		ZF				
							ZG	(0)			
TOTAL I			ØF	2 665 172	TOTAL II			ZH	2 665 172		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ					
	– Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	– Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES	– Sous-traitance					YT					
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8					XQ					
	– Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	12 900				
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	4 022				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	16 922				
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW					
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	303				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					YX	303				
TVA	– Montant de la TVA collectée					YY					
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ					
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *					ØB					
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	2,00 %				
	– Numéro de centre agréé * XP					– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR					
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JJ		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NO) pour le régime de groupe.

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ALMEHADE

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
(7)		(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ALMEHADE

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~sevier-0~~ bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a ~~sevier-0~~ du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 % ①		
①	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ALMEHADE		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <u>ALMEHADE</u>												Néant ☒	
Exercice ouvert le: <u>01012022</u> et clos le: <u>31122022</u>										Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :												YP	
Dont apprentis												YF	
Dont handicapés												YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale												RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées												OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante												OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												OT	
TOTAL 1												OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE	
Subventions d'exploitation reçues												OF	
Variation positive des stocks												OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT	
TOTAL 2												OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats												ON	
Variation négative des stocks												OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances												OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante												OY	
TOTAL 3												OJ	
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)												OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)												SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case												EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX			
Période de référence										GY			
Date de cessation										HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.													

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 9 0 1 7 1 0 5 4 1 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALMEHADE

ADRESSE (voie) 4 RUE DU DOCTEUR STOEFFLER

CODE POSTAL 41400 VILLE MONTRICHARD VAL DE CHER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 89562

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 90438

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination BODE

N° SIREN (si société établie en France) 900559857 % de détention 39,76 Nb de parts ou actions 71562

Adresse : N° 3 Voie RUE DONATELLO

Code Postal 92400 Commune COURBEVOIE Pays FRANCE

Forme juridique Soc. Civile Dénomination COMPAGNIE DU BAYON

N° SIREN (si société établie en France) 515068310 % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 18000

Adresse : N° 34 Voie RUE DE LA CATHEDRALE

Code Postal 86000 Commune POITIERS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BELINGHERI Prénom(s) JOSEPH ROBERT

Nom marital % de détention 50,24 Nb de parts ou actions 90438

Naissance : Date 04/04/1950 N° Département 08 Commune REVIN Pays

Adresse : N° 36 Voie RUE JACQUES DUCLOS

Code Postal 86530 Commune NAINTE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

9 0 1 7 1 0 5 4 1 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ALMEHADE

ADRESSE (voie)

4 RUE DU DOCTEUR STOEFFLER

CODE POSTAL

41400

VILLE

MONTRICHARD VAL DE CHER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique

SAS

Dénomination

A.M.G.

N° SIREN (si société établie en France)

413732124

% de détention

100,00

Adresse :

N°

4

Voie

RUE DU DOCTEUR F. STOEFFLER

Code Postal

41400

Commune

MONTRICHARD

Pays

FR

Forme juridique

SARL

Dénomination

GOUAIS

N° SIREN (si société établie en France)

833678774

% de détention

100,00

Adresse :

N°

8

Voie

RUE DE LA BONNETERIE

Code Postal

41400

Commune

MONTRICHARD

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.